

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/994 du 8/11/1982
/MTPS.DGTFF.DFP.-

Portant reclassement et nomination
de Mademoiselle AKA Josephine,
Institutrice Principale de 2^e
echelon.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.-

VISAS/

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la Loi n° 25/LO du 13.11.80, portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979.

(/u la Loi n° 15/62 du 3.2.62, portant statut général des
Fonctionnaires de la République Populaire du Congo.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958, fixant le règlement sur
la solde des Fonctionnaires

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62, fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires.

D.B.

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62, fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres.

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62, fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la Loi n° 15/62 du 3.2.62, fixant
le statut général des Fonctionnaires.

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62, relatif à la nomination et
à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat

(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.64, fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement.

(/u le décret n° 67/304/MT.DGT. du 30.3.67, modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement secondaire,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du
décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.64, fixant le statut commun des cadres
de l'Enseignement.

(/u le décret n° 74/470/ du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62, fixant les
échelonnements indiciaires des Fonctionnaires.

(/u le décret n° 78/154 du 4.4.79, portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement.

(/u le décret n° 80/524 du 28.12.80, portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres.

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644
du 28.12.80, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres.

(/u le décret n° 81/17 du 26.1.81, relatif aux interims des
Membres du Conseil des Ministres.

(/u le décret n° 81/707 du 19.10.81 complétant l'article 2 du
décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des
Agents de l'Etat

(/u l'arrêté n° 0268/MTPS.DGTFF.DFP du 13.1.82, portant
reclassement et nomination de Mademoiselle AKA Josephine, Institutrice
Principale.

(/u la demande de l'intéressé en date du 24 Février 1982.

(/u le décret n° 82/994 du 27.12.80 portant déblocage des avancements
des agents de l'Etat;

(/u le décret n° 67/304/MT-BE du 30.3.67 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des cadres réglementaires relatifs aux nominations
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son arti-
cle 1er § 2 ;

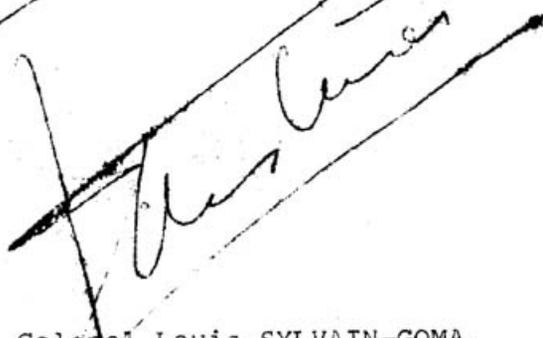
SECRET

Article 1er: En applications des dispositions combinées des décrets n°s 64/164, 67/304 et 81/707 des 22.5.64, 30.9.67 et 19.10.81 susvisés Mademoiselle AKA Joséphine, Institutrice Principale de 2^e échelon, indice 780 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en Service à la Direction Générale de l'Enseignement Fondamental n° 1 à Brazzaville, titulaire de la Licence en Sciences de l'Education délivrée par l'Université Nationale NGOUABI à Brazzaville, est réclassée à la catégorie A, hiérarchie I et nommée Professeur de Lycée de 1^{er} échelon, indice 830- Acc= néa.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter du 23.10.81, date de reprise de service de l'intéressée à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-/

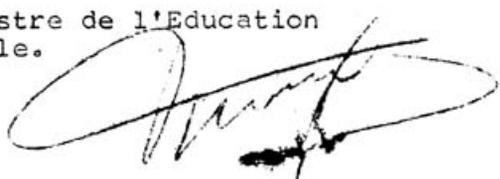
Brazzaville, le 6 Novembre 1982

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.



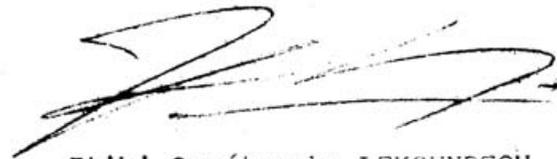
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre de l'Education Nationale.



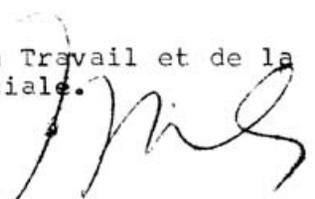
Antoine NDINGA-OBA

Le Ministre des Finances



Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale.



Bernard COMBO MATSIONA.

AMPLIATIONS/

- JORPC.....2
- DGTFP/DFP..... 4
- D.B..... 2
- D.C.F..... 3
- DGAS..... 4
- DOSSIER..... 5
- DPAA..... 4

